



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 57856

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme au Tibet et le renforcement de la colonisation de ce pays par la Chine. Ainsi, la presse internationale a fait état de la construction d'une voie de chemin de fer entre la Chine et le Tibet central, qui permettra à terme d'accélérer les transferts massifs de populations chinoises au Tibet. Aussi, il lui demande de lui faire part des intentions du Gouvernement sur ce sujet et des initiatives qu'il pourrait prendre au plan international.

Texte de la réponse

La France suit avec attention les situations de violation des droits de l'homme au Tibet. Elle souhaite en particulier que les libertés de culte et d'expression soient respectées par le gouvernement chinois au Tibet et s'inquiète de la poursuite de la « campagne d'éducation patriotique » menée dans les monastères. Elle saisit régulièrement l'occasion d'attirer l'attention des autorités chinoises sur la préservation de l'identité et de la spécificité culturelle et religieuse tibétaine et le respect des droits individuels et collectifs. Enfin, elle appelle à l'ouverture d'un dialogue entre les autorités chinoises et le dalaï lama. En ce qui concerne la construction du chemin de fer Golmud-Lhassa, il n'appartient pas à un gouvernement étranger de se prononcer sur l'opportunité de la réalisation d'un projet d'infrastructures envisagé par un pays et financé sur ses fonds propres. Néanmoins, la France et l'Union européenne pourront attirer l'attention de la Chine pour que, dans la réalisation de ce projet, le développement local et la préservation de la spécificité culturelle tibétaine soient pris en compte.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57856

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 882

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1785